

# Rapport de la sous-commission du Budget 2015 révisé

**Dicastère de M. Jean-Pierre Veya**

---

## Composition de la sous-commission

M. Daniel Surdez (PLR)  
Mme Celia Clerc (PS) – rapporteure  
Mme Monique Erard (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 25 mars 2015 dès 08h00 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service:

M. Soria (205)  
M. Wille et M. Soria (730-735)  
Mme Gasser et M. Soria (740)  
M. Tissot (500)  
M. Humair (501 et 502)  
Mme Musy (505 et 512)  
M. Maeder (511 et 515)  
Mme Bosshart, Mme Baldi, M. Piguet et M. Huguenin (513)  
Mme Umstätter (514)  
M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)  
M. Bédard (115, 550, 551 et 552)

## **205 Forêts**

Aucune économie n'est possible dans les biens, services et marchandises (ci-après: BSM) dans la mesure où cette charge équivaut au coût du mandat payé à la Ville du Locle.

## **730 – 735 Espaces verts – Centre horticole**

Le crédit relatif aux serres accepté par le Conseil général est maintenu, à mesure que le marché public y afférent a d'ores et déjà été adjudgé et que les travaux ont commencé. Des économies seront en revanche faites sur la formation du personnel, ainsi que dans les BSM. A cet égard, le budget pour l'acquisition de mobilier urbain pour les places de jeux a été ramené à zéro. La somme de CHF 2'000.-- pour l'achat de fleurs a cependant été

maintenue, notamment pour permettre de fleurir la rue de l'Hôtel-de-Ville. Il apparaît ici important de continuer, à moindre coût, de donner une image positive et accueillante de la Ville. Le Conseil communal estime que, compte tenu des prestations minimales que doit assumer la collectivité, il est en l'état difficile d'envisager des économies plus importantes sur les BSM. Il est précisé à ce propos que les dépenses du service des Espaces verts se montent à 3 millions par an, dont 2 millions pour les salaires, de sorte que si la Ville souhaite à termes économiser, il s'agit de mener une réflexion sur les prestations qui devraient ou non être maintenues. Il faut ici relever que, bien que la population de La Chaux-de-Fonds soit pour l'essentiel demeurée inchangée ces dernières années, la surface de la ville a tendance à s'étendre, ce qui a pour conséquence un espace plus important à entretenir et, partant, des charges plus conséquentes. S'agissant de l'entretien, le service des Espaces verts travaille depuis des années selon la méthode différenciée, laquelle se révèle plus économique.

Les commissaires tiennent à souligner qu'il convient de garder à l'esprit qu'une collectivité qui n'investit plus est vouée à périr. Il faut donc, dans la perspective du budget 2016, chercher à dégager des ressources, à optimiser les structures mêmes des services ainsi que les coûts, et ce afin de dégager, à tout le moins à terme, les ressources nécessaires pour continuer à entreprendre et investir non seulement dans l'entretien courant mais également dans de nouveaux projets.

#### **740 Cimetière et centre funéraire**

Le montant relatif à l'acquisition d'un nouveau four a été maintenu, à mesure qu'un des deux fours actuels, qui date de 1983, devait subir en 2015 un grand service d'entretien, dont les coûts étaient évalués à CHF 380'000, et que l'achat d'un four à neuf coûte environ CHF 430'000. Cette faible différence de coût – mise en lien avec le fait que l'entretien du four de 1983 aurait entraîné une péjoration du fonctionnement, puisque pendant la période du service il aurait fallu incinérer à Neuchâtel – ont amené le Conseil communal à maintenir l'option de l'acquisition d'un nouveau four. Cela étant, il faut savoir que le four de 1983, qui deviendra à l'avenir le four d'appoint, devra à terme probablement être révisé. Concernant l'acquisition du nouveau four, le marché public y afférent a déjà été adjugé.

#### **500 Service des affaires culturelles**

S'agissant du budget 2015 révisé, plus spécifiquement des économies à consentir en lien avec les subventions, il s'agit d'être attentif au fait que quand on réduit ces dernières et qu'en plus il est décidé de faire payer des prestations qui n'étaient pas facturées par le passé, il existe un risque que les manifestations concernées ne se fassent plus compte tenu de ce double effet des mesures d'économie.

Fort de ce constat, le Conseil communal a procédé à une réduction des subventions en prenant en considération les principes suivants: chercher à ne pas mettre en péril des institutions et/ou des structures pérennes; essayer de garantir dans chaque cas une équité de traitement, plutôt qu'une égalité de traitement. Il faut de plus tenir compte, dans le travail d'ajustement du budget 2015, qu'on intervient à un moment de l'année où les institutions et structures ont déjà parfois lancé l'organisation de leurs manifestations en fonction des subventions initialement prévues. Le Conseil communal a donc veillé à tenir compte de la capacité temporelle des institutions à revoir leur budget ou à chercher d'autres modes de financement. Dans tous les cas, il a été décidé de supprimer les subventions qui avaient été allouées pour des manifestations, avec portées régionales, mais ne se faisant pas à La Chaux-de-Fonds même. Il s'ensuit que les subventions relatives à FCMA, ARTOS, Reso, CinéForum ont soit été supprimées soit fortement réduites. S'agissant de l'ABC, du TPR et d'autres institutions, le Conseil communal est parti sur la base d'une réduction des subventions de 5%. En ce qui concerne plus spécifiquement le TPR, l'exécutif a choisi de ne pas toucher au montant dédié aux créations, compte tenu du fait que le Canton mettant ici la même somme que la Ville, une réduction de la part la Commune de cette subvention pourrait avoir pour conséquence que l'Etat en fasse de même. En revanche, concernant la saison à proprement parler du TPR, la subvention a été réduite. Quant au Musée paysan et à la Ludothèque, il a été décidé de diminuer les subventions de 10%. Pour le reste, le Conseil communal a examiné quelles subventions, qui n'avaient pas encore été versées et pour lesquelles les associations n'avaient donc encore rien engagé, pouvaient être réduites. Par exemple, en ce qui concerne la Plage, la subvention ayant déjà été entièrement versée elle n'a pas pu être réduite. De même, des subventions avaient déjà été versées pour des créations à l'ABC, qui n'ont donc pas pu être touchées. L'exécutif a estimé qu'aller au-delà de ces diminutions mettrait en péril l'une ou l'autre des institutions concernées. En revanche, le soutien prévu pour des projets spécifiques d'artistes de la région a été supprimé. Il a aussi été considéré que certaines fanfares, possédant des réserves ayant été constituées en partie par les subventions communales, n'étaient pas mises en péril par une baisse des subventions. Les diminutions ont dès lors été effectuées au cas par cas et non de manière linéaire, et ce dans l'objectif de ne pas mettre à moyen terme les institutions concernées en péril.

Le soutien à l'égard de la Société de musique a quant à lui été réduit de 5%. La valorisation de la Salle de musique se fera par le biais du week-end de réouverture et de la publication d'un petit ouvrage pour les 60 ans de cette salle. Le suivi de ce projet est assumé par une personne placée dans le cadre d'un programme de l'Université de Berne. Il faut encore relever qu'une économie de CHF 20'000.-- sera consentie sur les frais de

réception relatifs au week-end festif prévu pour la réouverture de la Salle de musique. Cette économie représente le prix du concert de clôture «Pierre et le Loup» qui devait être donné par le NEC. Il convient encore de souligner que les fonds (réserve pour l'amélioration des salles communales), qui devaient en partie financer la réfection de la Maison du peuple, seront finalement affectés à la Salle de musique pour la fin des travaux. Enfin, l'agenda des activités culturelles ne sera plus édité.

### **501 Bibliothèque de la ville (BV)**

La BV va diminuer de CHF 40'000.-- le montant dévolu à la numérisation, de CHF 14'000.-- celui relatif à l'acquisition de journaux et de CHF 6'000.-- celui pour l'acquisition d'ouvrages. A cet égard, il ne faut pas oublier que dans une bibliothèque, le budget d'acquisition est névralgique. C'est ce qui lui permet de maintenir son attractivité. Il convient donc de se montrer attentif et veiller à ce que les restrictions budgétaires n'affectent pas les acquisitions de manière durable. Les économies précitées ne devraient pour l'heure pas avoir d'incidence sur le personnel. S'agissant des BSM, une économie de CHF 11'000.--, au compte 311 0000 a été trouvée.

En ce qui concerne l'entretien du bâtiment, il a été décidé de renoncer à la mise en place d'une douche pour le personnel, ainsi que d'ajuster les dépenses d'entretien aux comptes des années passées. Au poste 3154001, une économie de CHF 10'000 est consentie. Le souci avec cette réduction de dépenses est que la BV a déjà aujourd'hui beaucoup de retard dans la numérisation de son patrimoine, puisque durant les précédentes années financièrement difficiles, un retard conséquent a été pris dans ce domaine. La BV devrait en outre probablement perdre 0.7 EPT en 2015 (suite à un départ à la retraite et une démission). Il n'est pas exclu que cette perte d'effectif ait à terme une incidence sur les horaires d'ouverture, lesquels ont été ajustés au début de l'année. Les travaux de réfection de l'enveloppe du Collège industriel sont reportés. En revanche, la somme de CHF 33'000 relative à la numérisation du fonds Chapallaz est maintenue, puisque le travail a d'ores et déjà été lancé, de sorte qu'il n'est plus possible de revenir dessus.

### **502 Bibliothèque des jeunes (BJ)**

Les sommes de CHF 195'000.-- et de CHF 15'000.-- (crédits spéciaux) budgétisées au SAB, pour la construction d'un nouveau sas d'entrée et la réorganisation de l'accueil, sont reportées. La subvention de CHF 32'000.-- essentiellement dévolues à l'achat d'ouvrages, allouée par la Ville, va baisser de CHF 3'000.--.

Dans un avenir immédiat, les mesures d'économies auront vraisemblablement pour conséquence de mettre à mal l'objectif de la BJ d'accueillir davantage de classes car le risque de perdre des pourcentages d'EPT à la BJ, suite à des départs non remplacés, existe aussi.

### **505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)**

La mise en pratique des résultats qui ressortiront de l'étude relative au concept global pour les archives communales a été reportée. Par contre le mandat externe, qui est déjà engagé, ira jusqu'à son terme. Un rapport d'information sera établi sur ce sujet. Le budget 2015 ne faisait déjà état d'aucune charge nouvelle en personnel pour les archives, étant donné qu'il faut d'abord élaborer le concept global d'archivage avant d'engager du personnel. Les engagements qui auraient pu vraisemblablement intervenir en 2016, si les finances l'avaient permis, n'interviendront pas. Tout ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau concept de gestion des archives a été retiré dans les BSM du budget 2015 révisé. Cela étant, le problème actuel est qu'il existe un risque de détérioration lié notamment aux mauvaises conditions de stockage. Il faudrait investir dans des locaux adéquats pour les archives, mais cet investissement n'est pour l'heure financièrement pas envisageable.

### **510 Services généraux des musées**

S'agissant du budget 2015 révisé, il convient tout d'abord de relever que les conservateurs des différents musées n'ont pas eu l'occasion de se réunir pour discuter d'une vision commune et globale quant aux économies à consentir. Le crédit relatif à la bibliothèque commune aux musées est maintenu, car le projet est déjà bien avancé, les travaux ayant concrètement commencé à la mi-mars 2015, de sorte qu'il convient d'aller au bout. Il a été renoncé à l'agenda des musées qui devait être publié cet automne. De même, le budget de la semaine des musées, qui aura lieu en 2015, a été considérablement réduit. Cette diminution est en particulier justifiée par le fait que lors de cet événement deux musées seront fermés, à savoir le MHN et le MBA. Pour ainsi dire, l'intégralité des montants prévus pour la communication ont ici été supprimés.

Les travaux de réfection projetés sur les édicules situés sur le trottoir central du Pod par le SAB, afin que les musées puissent les utiliser pour leur communication, sont reportés.

## **511 Musée d'histoire naturelle (MHNC)**

S'agissant du budget 2015 révisé, 20% de coupe seront consentis au poste BSM, plus spécifiquement des économies de CHF 38'000.-- interviendront au niveau de la taxidermie. Rappelons à cet égard que par rapport au budget 2014, le budget 2015 dévolu à la taxidermie avait été augmenté, il sera finalement légèrement en-deçà de celui de 2014. Des économies vont également être faites sur l'achat d'ouvrages utiles à la phase de préparation du projet. Comme pour l'ensemble des musées, le montant afférent à l'acquisition d'ouvrages et de nouvelles collections a été ramené à zéro.

De même, des coupes vont intervenir au niveau des voyages qui avaient été prévus pour calibrer au mieux le projet. Les commissaires sont rendus attentifs au fait que le moindre imprévu risque de faire dépasser le budget et que des articles 95 ne sont dès lors pas exclus. La somme de CHF 540'000.-- budgétée en 2015 pour le projet du zoo-musée est déjà engagée et a donc été maintenue. La moitié de ce montant porte sur le traitement du personnel, qui a été engagé en contrat à durée maximale. Le Conseil communal a décidé de réallouer les montants encore disponibles pour des études à du personnel, et ce afin que le conditionnement des collections puisse se poursuivre. Il faut maintenant examiner quelle est l'enveloppe de cette réallocation, ainsi que réfléchir à comment la répartir sur le personnel. Il y a des collaborateurs en contrat de durée maximale qui ont été avertis que leur contrat prendrait effectivement fin au terme de la durée initialement prévue, alors qu'on leur avait indiqué que leur contrat pourrait être prolongé pour autant que le projet se poursuive. Des réflexions vont devoir être menées pendant la période de gel du projet.

Il convient d'aller au bout des études, de finir de conditionner les collections, ainsi que de mettre à profit ce temps pour peaufiner le projet. En 2004, il a déjà été victime de la situation financière de la Ville. Le Conseil communal souhaite amener le projet jusqu'au moment où il pourrait dans les faits présenter un rapport au Conseil général. Il attendra alors que la situation financière de la Ville redevienne plus favorable et remettra à jour le projet afin de pouvoir enfin entreprendre sa réalisation. Le bail à La Poste arrive à terme le 30 juin 2018. Une nouvelle prolongation du contrat de location aura toutefois pour conséquence une augmentation de CHF 30'000.-- du loyer annuel. Actuellement, il n'y a pas vraiment d'alternative à la location des locaux de La Poste. En termes de coûts, si la Ville devait chercher d'autres locaux, cela représenterait des frais de manutention double. De plus, la multiplication des déménagements augmente les risques de détérioration des collections. Relevons encore qu'il a été décidé de prolonger la consultation de la population jusqu'à après Pâques. Pour l'heure, 3'000 réponses ont été données. Une

communication sera faite cet automne sur les résultats de cette enquête. Le Conseil communal n'envisage en l'état pas de redimensionnement du projet, car une étude a été mise en œuvre suite à la crise financière de 2004 et celle-ci a démontré que le projet adopté par le Conseil général constitue déjà le projet le plus minimaliste, si on souhaite avoir une certaine attractivité.

Si on revoyait fondamentalement le projet, le risque serait de ne pas être prêt le jour où la situation financière de la Ville serait meilleure et, partant, que le projet ne se fasse finalement pas du tout. Les commissaires invitent le Conseil communal à réfléchir à des sources de financement alternatif, telles que par exemple des NPR, financements participatifs et partenariats publics privés, ainsi qu'un rapprochement avec Le Locle. Ils soulignent également l'importance de maintenir des événements malgré la fermeture du musée. En effet, le musée souffre et va souffrir d'une perte énorme de visibilité liée à sa fermeture. En définitive, le crédit de réalisation du zoo-musée qui devait être proposé au Conseil général cet été ne le sera finalement pas.

### **512 Musée d'histoire (MH)**

L'acquisition de nouvelles collections et d'ouvrages a été mise à zéro dans le budget 2015 révisé. Seule une exposition modeste sera faite cette année. La situation économiquement difficile a pour conséquence première qu'alors que le musée s'est notamment doté d'une nouvelle muséologie, les BSM ont finalement été ramenés aux montants qui prévalaient avant la rénovation. Cette situation, si elle devait durer trop longtemps, portera inévitablement préjudice à la visibilité du musée. Un montant annuel de 5'000 francs pour la communication d'un musée comme le MH est une somme trop faible sur le long terme. Il faut également garder à l'esprit que les attentes de la population sont plus importantes à l'égard d'un musée rénové. Le poste de médiatrice culturelle a pu être maintenu, ce qui est une bonne chose puisqu'il a déjà permis de rajeunir les visiteurs et d'avoir une plus grande mixité sociale. Le Conseil communal juge qu'il est important d'intervenir maintenant sur la toiture du musée, compte tenu des moisissures qui se développent sur le haut du faîte du toit et qui risquent de s'étendre à l'ensemble de la toiture si rien n'est entrepris rapidement. La réfection partielle du toit coutera CHF 40'000.--.

### **513 Musée international d'horlogerie (MIH)**

Les dépenses relatives aux acquisitions de collections ont été ramenées à zéro. Toutefois, suite à un voyage aux Etats-Unis de M. Huguenin avec M. Oechslin, le MIH a eu la chance de recevoir en don une horloge astronomique. Des économies vont aussi être consenties au niveau de la

publicité, de l'impression du « Message » et de l'agenda, ainsi que de l'entretien. Les deux expositions initialement prévues seront maintenues. La première ouvre début avril, de sorte que les dépenses sont d'ores et déjà engagées. La deuxième aura quant à elle lieu en juin ; elle sera un peu revue à la baisse, notamment en recyclant du matériel muséal d'autres expositions. Le MIH va en outre être attentif aux dépenses d'électricité, de chauffage, etc. En revanche, les coûts relatifs à la mise en place du nouveau bureau, rendu nécessaire par la collaboration avec l'Université, ne peuvent être reportés. Le MIH projette une diminution de 17 % des BSM.

### **514 Musée des beaux-arts (MBA)**

Le musée va consentir une réduction de 24% des BSM, dont la mise à zéro des dépenses relatives à l'acquisition d'ouvrages et de collections. Les frais en lien avec la fermeture du musée, ainsi que le reconditionnement et l'entretien des collections sont maintenus. En revanche, l'exposition sur le graphisme soviétique n'aura pas lieu en novembre pour la réouverture du musée, mais se fera en 2016 afin de disposer de plus de temps pour la recherche de sponsors. Le musée ouvrira donc avec la Biennale ou une exposition dans le même genre, ces dernières étant moins coûteuses, à mesure qu'il n'y a pas de prêt. Une réduction dans la promotion et la communication va également intervenir. La conservatrice tient toutefois à rendre attentifs les commissaires qu'il n'a pas été aisé de redonner une image et une envergure au musée et qu'il s'agit à présent de la conserver. S'agissant des travaux de réfection de l'enveloppe du MBA, le budget est passé 3,9 à 1,57 millions. Seuls les travaux concernant le système de ventilation, qui n'est plus aux normes, l'étanchéité du toit plat et le réaménagement des dépôts seront entrepris. Par contre, les travaux portant sur la toiture, les verrières, la tourelle et la façade devront être reportés.

### **515 Zoo du Bois du Petit-Château**

S'agissant du budget 2015 révisé, le conservateur tient à souligner que le bien-être des animaux est primordial et qu'il ne s'agit pas de chercher des économies dans leur nourriture ou leurs soins. Cela étant, le crédit relatif à la nourriture a été un tout petit peu réduit, au vu des comptes précédents. Les coûts pour les livres ont été diminués en conséquence.

### **520 - Service des sports**

S'agissant du budget 2015 révisé, le maximum a été fait. Seules les dépenses déjà engagées ont été maintenues, les autres ont été supprimées. Toutes les subventions qui n'étaient pas déjà engagées et pour lesquelles il n'y a pas d'obligation de les allouer ont été mises à zéro.

Le budget des subventions a ainsi été porté de CHF 150'000.-- à CHF 114'000.--. Les manifestations qui ne percevront finalement pas de subvention ne devraient pas, à tout le moins à court terme, être mises en péril, puisqu'elles peuvent disposer d'autres possibilités de financement.

### **521 La Charrière, terrains, pistes, halles**

L'économie faite sur les BSM s'élève à CHF 100'000.--, malgré le transfert du poste 521 de la piscine de Numa-Droz au poste 524. Les montants accordés à la formation et au perfectionnement ont été diminués. La première étape de la réfection de l'enrobé du Centre sportif a été annulée. Concernant le drainage des terrains de football, seuls les travaux déjà engagés seront finalement réalisés en 2015. La réhabilitation du bâtiment de Charrière 70 sera reportée. De même, le réaménagement des vestiaires du terrain de football de l'école de la Charrière – vestiaires qui pour être aux normes devraient permettre une séparation entre la partie dévolue aux arbitres et celle pour les joueurs – est reporté. En revanche, le changement des cylindres de la Charrière, étant en toute fin de processus, il a été décidé de maintenir au budget les CHF 70'000.-- nécessaires à ces travaux. A l'heure actuelle, il y a deux systèmes de clés qui cohabitent. Or, pour l'exploitation du site et pour les utilisateurs, cela se révèle très compliqué. Il y a beaucoup de passages et il faut pouvoir contrôler ceux-ci. Le changement des cylindres permettra d'avoir un suivi quant aux personnes utilisant les installations et, partant, d'avoir une meilleure gestion du site. Le Conseil communal a décidé de maintenir cet investissement, à mesure notamment qu'il devrait générer des gains, et qu'au vu de la situation financière qui devrait être celle de la Ville en 2016, il paraît peu probable que cette dépense puisse être consentie à ce moment-là.

### **524 Piscine des Arêtes**

Le poste 3101020 correspond au transfert de l'entretien de la piscine de Numa-Droz du SAB au service des sports. En ce qui concerne l'avenir de la piscine des Arêtes qui date de 1982, il est indiqué qu'on devrait, moyennant des travaux relativement mineurs, pouvoir continuer à l'utiliser pendant au moins encore cinq ans.

### **525 Piscine, patinoires des Mélèzes**

Seul un montant de CHF 300'000.-- a été maintenu pour l'étude du Centre aquatique des Mélèzes, alors qu'initialement c'est une somme de 1.5 million qui avait été inscrite au budget. Le Conseil communal a décidé de maintenir le coût de CHF 300'000.-- relatif à la première phase de sélection des bureaux d'architecture, à mesure que la procédure de marchés publics

y relative est en cours, plus spécifiquement la décision prise par l'exécutif en se fondant sur l'appréciation du jury constitué à cet effet a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si cela a encore un sens d'aller au bout du processus d'étude sur le projet du Centre aquatique des Mélèzes tel qu'il a été adopté par le Conseil général, alors que ce projet va peut-être devoir être redimensionné. A ce propos, l'attention de la sous-commission est attirée sur les importants risques que représente la poursuite de l'exploitation des installations de la piscine des Mélèzes en l'état. En effet, cette infrastructure, qui date de 1953, est en fin de vie. Plus précisément, la structure du petit toboggan devra être démontée cette année et il devrait en aller vraisemblablement de même pour le grand toboggan, ces installations étant devenues trop dangereuses pour leurs utilisateurs. Le plongeur présente quant à lui des risques statiques avérés et démontrés par un rapport technique, de sorte qu'il devrait aussi être vraisemblablement démonté à moyen ou court terme. Indépendamment de la forme que prendra finalement le projet piscines de La Chaux-de-Fonds, une chose paraît assez évidente, c'est qu'il convient prioritairement de s'occuper des bassins extérieurs et dans un deuxième temps d'une piscine couverte. Le service des sports a déjà procédé à une première évaluation du coût des bassins extérieurs, selon le projet initial du Centre aquatique des Mélèzes et selon une version dite «light», il s'agirait respectivement de 19 millions et de 12 millions. Il sied encore de rappeler qu'hors frais d'investissement, le projet du Centre aquatique des Mélèzes devait avoir les mêmes coûts de fonctionnement que les installations existant aujourd'hui.

Comme pour le projet du zoo-musée, il convient ici de mener rapidement une réflexion sur des sources de financement alternatifs, telles que par exemple des NPR, financements participatifs et partenariats publics privés, ainsi et surtout qu'un rapprochement avec Le Locle. Les dépenses relatives à l'étude sur le rehaussement de la patinoire, ayant déjà été engagées, elles ont été maintenues. Le remaniement du budget 2015 a en particulier eu pour conséquence que l'effectif de la piscine, patinoire des Mélèzes, sera réduit d'une personne. Un employé, ayant démissionné, il ne sera pas remplacé. Cette décision a pour incidence qu'une réflexion va devoir être menée sur une réadaptation des prestations offertes à la population en fonction des forces de travail à disposition. En d'autres termes, la question se pose notamment de savoir si la piscine va devoir ouvrir une semaine plus tard ou/et fermer une semaine plus tôt. S'agissant de cette personne en moins sur le site des Mélèzes, il faut savoir que cet EPT supplémentaire avait été obtenu il y a quatre ans, suite à l'audit fait en 2002, lequel était arrivé à la conclusion qu'il y avait un manque de personnel sur ce site. Cet élément met en évidence la nécessité de redimensionner l'offre en fonction des forces de travail.

## **115 Parlement des jeunes**

Le montant à disposition du Parlement des jeunes passe de CHF 20'000.-- à CHF 15'000.--. La proposition de ramener le montant à disposition du parlement des jeunes à hauteur de la dépense effective en 2014, soit CHF 12'000.-- paraît peu adéquate, compte tenu du souci d'équité, 10% d'économie ayant été demandés à tous les services. A cet égard, il convient de signaler que le Parlement des jeunes fait déjà un effort de 25%. De plus, une réduction encore plus importante s'avérerait problématique au niveau de l'image véhiculée et du signal donné. Une diminution plus conséquente que celle décidée par le Conseil communal pourrait peut-être poser des difficultés au Parlement des jeunes pour rester actif.

## **550 Service de la jeunesse**

Il a été décidé de reporter le projet de rénovation de Serre 12, alors même que l'infrastructure de celle-ci pose aujourd'hui des problèmes en termes d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Il y a également un manque de place. Des économies seront ici faites sur la formation du personnel.

## **551 Accueil parascolaire**

Les dépenses relatives aux structures à ouvrir en 2015 ont pour l'essentiel déjà été engagées. Il a néanmoins été décidé de n'ouvrir que trois structures au lieu des quatre initialement envisagées (Manège, Doubs 34 et Fantaisie). Cette décision s'avère aussi justifiée au vu de l'implantation des structures existantes. Aujourd'hui, c'est essentiellement au Sud qu'il y a un manque de structures. Le Conseil communal prévoit ici CHF 250'000.- - d'économie pour 2015 et plus du double pour 2016. Tant pour le pré- et le parascolaire, l'idée est, à tout le moins, de ne pas fermer de structures, autrement dit de maintenir l'existant. Il va donc falloir chercher davantage d'économies dans les postes où cela est possible.

Pour fin 2015, il manquera encore 90 places de parascolaire et 50 de préscolaire par rapport aux exigences légales.

L'idée d'acheter et de convertir le restaurant des Arrêtes pour l'accueil parascolaire et la création d'une cuisine centrale de production est abandonnée.

## **552 Accueil préscolaire**

S'agissant du budget 2015 révisé, il n'y a ici pour ainsi dire pas de différence avec la version votée en décembre par le Conseil général. Les jouets continueront toutefois à être achetés à la fête de Mai, pour essayer autant que possible d'économiser dans le BSM.

La sous-commission termine ses travaux à 17h20.

La rapporteure

Celia Clerc